

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt quatre, le seize février, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents :** M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO, Adjoint, Mmes VINCENT, HOCINE, M. VALLO

Absent excusé : Loïc CHEVALIER qui a donné procuration à Christian DUPUIS

Absents : Emilie GIRAUD- Elodie LAVERT et Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Jean Noël ETAY

Date de la convocation : 8 février 2024

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2024-1/ OBJET : Organisation du temps scolaire pour la rentrée de 2024**

Depuis la rentrée scolaire de 2017 l'école est organisée sur une semaine de 4 jours (8h30-11h30 et 13h30-16h30), par dérogation à la semaine de 4,5 jours.

A la rentrée scolaire de 2024 l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée en concertation avec le conseil d'école.

Le conseil d'école s'étant réuni le 9 février 2024, a proposé de maintenir une organisation de la semaine à 4 jours avec les mêmes horaires soit :

- lundi- mardi- jeudi- vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30.

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

**DECIDE :**

- d'approuver l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours

- de proposer à l'Académie les horaires 8h30-11h30 et 13h30-16h30 pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Adoptée à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance

Le secrétaire de séance

Jean Noël ETAY

Le Maire

Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20240216-2024-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2024

